



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIETTES
DORDOGNE**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 024-252405329-20260630-2026_06-AR



DECISION DU PRESIDENT

N° 2026-06

Objet : Financement d'une ligne de trésorerie

Le Président,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N°03_06_2026 du Comité Syndical du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du Comité au président et notamment la possibilité de contracter une ou plusieurs lignes de trésorerie destinées au financement des besoins ponctuels de trésorerie,

Vu la consultation réalisée auprès des organismes bancaires,

DECIDE

Article 1 _ De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Ligne de trésorerie

Montant : 5 000 000 €

Durée : un an maximum

Conditions financières :

Taux variable indexé sur €STR.

Marge : 0,45%

Conditions particulières :

TAUX : €STR + marge 0,45% (valeur indicative de l'€STR au 29 mai 2026 = 1,930 %).

INTERETS : Chaque mois civil par débit d'office.

TIRAGES : Aucun montant minimum, par crédit d'office.

REMBOURSEMENTS : Par débit d'office.

COMMISSION

D'ENGAGEMENT : Néant.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 024-252405329-20260630-2026_06-AR



FRAIS DE DOSSIER : 5 000 € prélevés en une seule fois.

COMMISSION DE NON-UTILISATION : 0% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.

Article 2 _Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Fait à Coulounieix-Chamiers, le 30 juin 2026

Pascal PROTANO
Le Président,

Le Président

Pascal PROTANO

